



CRIMINOLOGUE (h/f/x) niveau A Pour le parquet du Procureur du Roi de Liège

CONTENU DE LA FONCTION

Raison d'être de la fonction

Comme membre d'une équipe de professionnels spécialisés dans l'approche multidisciplinaire de la protection de la jeunesse, conformément à la réglementation en vigueur, et dans le respect des compétences des communautés,

- fournir un appui à la section famille-jeunesse du parquet afin de favoriser la cohérence de ses interventions et de sa politique ;
- rendre des avis dans des dossiers individuels et participer au traitement de tels dossiers afin de contribuer à la réalisation des objectifs opérationnels de la section, en veillant en particulier à l'application des principes de l'administration de la justice des mineurs consacrés par le titre préliminaire de la loi du 8 avril 1965.

Rôles et domaines de résultats

1. En tant que **coordinateur local**, organiser et entretenir de manière suivie des contacts, une communication et des échanges actifs au sein du parquet et de l'équipe des criminologues, ainsi qu'avec les services et acteurs du secteur psycho-social afin de contribuer à la qualité de la politique protectionnelle de la section et du traitement des dossiers individuels, en améliorant la connaissance et l'information réciproques, en participant à une plus grande harmonisation des pratiques et à une meilleure articulation des interventions.

Tâches possibles :

- participer comme représentant du parquet (ou avec un magistrat) à des réunions de concertation avec des représentants de différentes institutions du secteur psycho-social ;
- organiser de telles réunions en concertation avec le magistrat et en faire rapport ;
- selon les cas, coordonner les activités du sous-groupe "maltraitance" des Conseils d'arrondissement pour la politique en faveur des victimes ;
- fonctionner comme personne de contact au sein du parquet pour les services concernés du secteur psycho-social ;
- en concertation avec le magistrat de référence, fonctionner comme personne de contact au sein du parquet dans les dossiers de maltraitance ;
- participer aux réunions de suivi de l'équipe des criminologues et aux groupes de travail mis sur pied dans des matières particulières ;
- nouer des contacts avec des magistrats d'une autre section du parquet ou les criminologues d'autres parquets pour assurer la cohérence des interventions dans des dossiers ayant des liens avec ceux d'une autre section ou d'un autre arrondissement, en particulier dans le cadre des médiations ou des concertations restauratrices en groupe ;
- prendre une part active à la mise en place et au suivi de projets (relevant de son domaine) du parquet ou d'acteurs locaux ;
- tenir régulièrement les criminologues coordinateurs informés des dossiers et tâches qui lui sont confiés.

2. En tant que **conseiller spécialisé**, rendre au magistrat des avis criminologiques complexes dans des catégories déterminées de dossiers et/ou à sa demande, et si nécessaire, rencontrer dans ce but les justiciables concernés, afin de proposer une orientation de ces dossiers, de favoriser une meilleure compréhension de la procédure par les justiciables, et de contribuer par-là à une optimisation qualitative du traitement de ces dossiers judiciaires individuels.

Tâches possibles :

- étudier les dossiers individuels communiqués d'office ou transmis pour avis par un magistrat



en les soumettant à une analyse pluridisciplinaire ;

- dans les dossiers de mineurs délinquants, examiner de manière systématique sous l'angle de leur progressivité les mesures déjà prises dans un dossier et celles qui pourraient être prises ;
- recevoir le mineur et ses parents ou responsables en entretien de contextualisation : leur rappeler la loi et leurs obligations, leur exposer les suites possibles de la procédure, les informer et les orienter éventuellement vers les services d'aide appropriés ;
- rédiger à l'intention du magistrat des avis sur l'orientation à donner aux dossiers ;
- faire des propositions ou émettre des avis pour les réquisitions à prendre lorsqu'il s'avère qu'une mesure relevant de la compétence du juge de la jeunesse paraîtrait plus indiquée.

3. En tant que **gestionnaire de dossiers**, préparer les orientations ou décisions judiciaires à une ou plusieurs phases de la procédure dans des catégories déterminées d'affaires, et participer à la mise en oeuvre de certaines orientations ou décisions, sous la responsabilité et la supervision du magistrat de parquet, et conformément à la politique protectionnelle nationale et locale, aux règles de politique en matière de défense de l'intérêt général, ainsi qu'au cadre déontologique et méthodologique de la fonction, afin de contribuer à une optimisation qualitative et quantitative du traitement des dossiers judiciaires de sa section.

Tâches possibles :

- préparer l'enquête, notamment par l'étude des procès-verbaux et la rédaction d'apostilles et assurer le suivi des retours ;
- selon les cas, dans les dossiers de maltraitance, s'assurer que le double signalement a eu lieu ;
- préparer le renvoi du dossier de mineur en danger ou d'absentéisme scolaire vers le SAJ ;
- selon les cas, rédiger la demande de médiation à la BC et/ou représenter le parquet à l'audience de médiation ;
- rédiger des lettres d'avertissement ;
- assurer le suivi des médiations et des concertations restauratrices en groupe.

4. En tant que **conseiller stratégique**, collaborer, dans son domaine d'expertise, à la préparation, à l'exécution et à l'évaluation de la politique protectionnelle au niveau local, méso ou national afin de contribuer à atteindre les objectifs stratégiques du ministère public dans son domaine de spécialisation.

Tâches possibles :

- sur la base des informations reçues lors de réunions de concertation, formuler à sa hiérarchie des propositions utiles à l'élaboration ou à l'adaptation des objectifs stratégiques de l'entité ;
- enregistrer des données relatives à son activité et/ou examiner des données existantes, les analyser, faire rapport et formuler des propositions sur cette base ;
- élaborer et mettre en oeuvre, en concertation avec les magistrats et les services locaux concernés, un plan de prise en charge de certaines problématiques dans lesquelles la fonction est active ;
- faire des propositions pour la mise au point de nouveaux processus de travail ou l'amélioration de processus existants.

5. En tant que **gestionnaire de connaissances**, développer et maintenir à niveau son expertise et en assurer la transmission afin d'optimiser son propre fonctionnement et de contribuer au développement des connaissances au sein du parquet.

Tâches possibles :

- poursuivre de manière permanente l'étude de son domaine d'activité ;
- participer à des journées d'étude, à des colloques et à des formations internes et externes dans des matières pertinentes ;
- communiquer aux magistrats et juristes de la section le contenu de certaines formations suivies, sous la forme de notes ou d'exposés.
- préparer son plan de formation en concertation avec le criminologue coordinateur et le coach désigné au sein de la section.



Criminologue roulage : profil de fonction

Outre les prérequis se rattachant à la fonction d'un(e) criminologue de parquet, la fonction peut être amenée à s'exercer dans le cadre du processus roulage décrit ci-dessous :

1. Missions de fond :

- Matière du roulage : plus spécifiquement les dossiers 'vitesses' et 'alcoolémies' mais connaissance générale indispensable pour une bonne appréhension globale de la matière
- Traitement des dossiers et proposition d'orientation de ceux-ci (mesure alternative, devoirs, citation, CSS, ...)
- Organisation d'entretiens avec les justiciables et accompagnement de ceux-ci dans leur processus alternatif aux poursuites
- Suivi des dossiers jusqu'à l'issue décisionnelle (éteinte des poursuites ou citation)

2. Missions de collaborations :

- Collaborations avec les magistrats, les juristes et le service administratif interne
- Collaborations avec l'institut de formation dans le cadre des inscriptions et suivis des dossiers
- Disponibilité pour toutes interventions externes (justiciables, avocats, police, etc.)

PROFIL

Compétences comportementales

- Créer et améliorer l'esprit d'équipe en partageant ses avis et ses idées et en contribuant à la résolution de conflits entre collègues.
- Agir de manière intègre, conformément aux attentes de l'organisation, respecter la confidentialité et les engagements et éviter toute forme de partialité.
- S'impliquer et démontrer de la volonté et de l'ambition afin de générer des résultats et assumer la responsabilité de la qualité des actions entreprises.

EMPLOYEUR

Il y a 1 poste vacant au Parquet du Procureur du Roi de Liège – Palais de justice rue de Bruxelles 2/0004
4000 Liège

Le **pouvoir judiciaire** est constitué par les cours et les tribunaux. A cet égard, une distinction est établie entre le **siège** (les juges des cours et tribunaux) et le parquet (le **ministère public**).

Le rôle des juges (**siège**) dans la société est essentiel. Ils appliquent le droit : ils tranchent des contestations civiles (opposant des citoyens ainsi que, dans certains cas, l'autorité et ses citoyens) et sanctionnent sur la base du droit pénal les personnes qui ont commis un délit ou qui ont contrevenu à une loi.

Le **ministère public**, également appelé le parquet, agit au nom de la société en tant que partie poursuivante ou garant de la loi en matière civile. En matière pénale, il recherche, instruit et poursuit les délits. Il veille également à ce que le nécessaire soit fait pour que les peines prononcées soient exécutées de manière appropriée.



Outre l'exercice de l'action publique, le parquet intervient également en matière civile et commerciale ainsi que dans les affaires portées devant les juridictions du travail lorsque la loi le prescrit ou lorsque son action est requise.

Plus d'informations :

<http://www.om-mp.be>

<http://www.justice.belgium.be>

<https://www.om-mp.be/fr/votre-mp/parquets-procureur-roi/liege/contact>

OFFRE

Vous êtes engagé en tant que criminologue de parquet sur base d'un contrat à durée indéterminée. Echelle de traitement NA11 (minimum 21.880 € -max 29.360€ salaire brut annuel suivant l'ancienneté, non indexé). Index au 01/04/2020 = 1,7410.

Plus d'information : www.fedweb.be

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour qu'une place vacante de criminologue de parquet puisse être attribuée, la personne doit être en possession d'un diplôme de licence/master en criminologie (obtenu en Belgique).

Remarques sur le diplôme:

- Lorsque le diplôme est obtenu dans un autre pays, l'équivalence du diplôme doit être demandée à la communauté concernée (plus d'informations sur le site web de Selor (www.selor.be)),
- Les diplômes obtenus au Pays Bas ou au Grand-Duché du Luxembourg sont automatiquement assimilés au niveau correspondant en Belgique. Cependant, nous attirons l'attention sur le fait que les masters en droits obtenus ailleurs qu'en Belgique ne permettent pas de savoir si la personne maîtrise le droit Belge

POSTULER

Vous pouvez poser votre candidature jusqu'au 5 février 2021 inclus.

Vous correspondez au profil et vous souhaitez postuler ?

Vous pouvez poser votre candidature en envoyant une lettre de motivation et votre CV par courriel au secrétaire en chef :

Philippe.Dortu@just.fgov.be

CANDIDAT AVEC HANDICAP

Vous pouvez demander une adaptation

Si en raison d'un handicap, vous souhaitez solliciter un aménagement de la procédure de sélection, vous pouvez prendre contact avec Philippe.Dortu@just.fgov.be

Vous serez ensuite contacter par la cellule diversité du SPF Justice pour déterminer quelles adaptations raisonnables seront nécessaires pour la sélection.



PROCEDURE DE SELECTION

La procédure de sélection consiste en :

- Screening du diplôme
- La concordance du profil du candidat avec les exigences spécifiques de la fonction ainsi que sa motivation, l'intérêt et l'affinité avec le domaine sera évaluée lors d'un entretien.
- Le minimum requis pour réussir cette sélection est de 60%.
- Les lauréats non recrutés seront repris dans une réserve de recrutement pour une durée d'un an.
- Lieu de la sélection:
Parquet du Procureur du Roi
Palais de Justice
Rue de Bruxelles 2/0004
4000 Liège
Aile Nord – Bâtiment E – 8^{ème} étage

Feedback

Après réception de votre résultat à une épreuve de sélection, vous pouvez demander dans les 3 mois un feedback par écrit.

LISTE DES LAUREATS

Si vous êtes lauréat ?

Le classement des lauréats sera établi sur base des résultats obtenus à l'entretien.

Si vous faites partie de ceux qui ne peuvent pas immédiatement entrer en fonction, votre nom est repris dans une liste valable 1 an.

DONNEES DE CONTACT

Plus d'info sur la fonction et la procédure de sélection ?

Philippe Dortu, secrétaire en chef
Philippe.Dortu@just.fgov.be